

# Appel à pratiques

Prévention et lutte contre les actes violents à caractère discriminatoire  
en Europe

## Sommaire

<b>1. Introduction</b> .....	2
<b>2. Objectifs</b> .....	2
<b>3. Quels types de pratique ?</b> .....	2
3.1 Catégories : .....	2
3.2 Priorités : .....	3
3.3 Types d'action : .....	3
<b>4. Pourquoi partager une pratique avec nous ?</b> .....	4
<b>5. Comment présenter une pratique ?</b> .....	4
<b>6. Critères d'évaluation</b> .....	4
6.1 Critères d'éligibilité / Qui peut répondre à cet appel ? .....	4
6.2 Critères de sélection .....	5
6.3 Critères d'exclusion .....	5
<b>7. Contact</b> .....	6



Co-funded by the Rights, Equality and Citizenship (REC)  
Programme of the European Union

## 1. Introduction

Cet appel à pratiques entre dans le cadre du projet Just & Safer Cities for All, co-financé par la Direction générale Justice de l'Union européenne et piloté par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) et ses huit partenaires : Forum belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine (FBPSU), Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), Foro Español para la Prevención y la Seguridad Urbana (FEPSU), Foro Italiano per la Sicurezza Urbana, association portugaise de soutien aux victimes APAV, association allemande Ufuq, Institut de Recherche sur les Conflits (IKF, Vienne, Autriche), et l'Université Jagellonienne de Cracovie (Pologne).

## 2. Objectifs

L'objectif principal du projet Just & Safer Cities for All est de sensibiliser le niveau local et au-delà sur les violences discriminatoires qui s'étendent partout en Europe, et sur les réponses et plans d'action que les autorités locales peuvent développer pour combattre ce phénomène dans leurs communautés, et ainsi renforcer leurs politiques locales de sécurité.

Pour atteindre cet objectif, le projet lancera cette année (2016) un Appel européen à pratiques afin de repérer les pratiques innovantes et prometteuses existantes au niveau local pour combattre et prévenir les actes de violences motivés par les discriminations.

Cinquante pratiques seront sélectionnées à partir de cet appel, en fonction des critères du projet, et seront publiées dans un *Manuel de bonnes pratiques*. Ce manuel sera diffusé en Europe afin de promouvoir l'action locale et d'encourager d'autres autorités locales à agir contre la discrimination.

## 3. Quels types de pratique ?

### 3.1 Catégories :

Nous recherchons des pratiques qui ont un impact positif au niveau local et qui correspondent à au moins une des cinq catégories suivantes :

- > **Prévention** : pratiques destinées à prévenir les violences motivées par les discriminations à l'encontre des personnes vulnérables.
- > **Sensibilisation** : pratiques visant à éduquer et changer les attitudes et la mentalité des citoyens et des autorités locales dans le cadre d'un effort de promotion du multiculturalisme et de l'intégration dans les communautés locales pour combattre les actes discriminatoires violents.
- > **Répression/sanction** : mesures destinées à décourager les actes violents discriminatoires (par exemple les sanctions éducatives, les travaux d'intérêt général, les taxes ou sanctions administratives communales, la législation locale, les incitations encourageant la non-discrimination tels que les prix honorifiques, ou des témoignages entre pairs ou des activités de sensibilisation).

### 3.2 Priorités :

Les pratiques doivent être consacrées à la prévention et au combat de la violence et des crimes de haine motivés par :

- > **Racisme et xénophobie** : pratiques pour combattre l'hostilité et la violence envers les personnes en raison de leurs race, couleur, langue, nationalité, convictions ou origine ethnique.
- > **Homophobie** : pratiques contre les comportements discriminatoires et la violence motivés par l'orientation et/ou l'identité sexuelle.
- > **Sexisme** : pratiques contre les comportements discriminatoires et la violence motivée par le sexisme (inégalités hommes-femmes).
- > **Age, santé et handicap** : pratiques contre violence contre les personnes vulnérables en raison de leur âge, de leurs conditions de santé et leurs handicaps.
- > **Inégalité sociale** : pratiques pour combattre les violences fondées sur des facteurs économiques et sociaux.
- > **Toutes les formes d'actes violents à caractère discriminatoire.**

### 3.3 Types d'action :

- > Action pour créer des contre-discours aux discours de haine et activités de sensibilisation des autorités et du public pour renforcer la tolérance, l'intégration et la diversité.
- > Action de promotion de la participation citoyenne à l'élaboration et la mise en oeuvre de projets pour une société inclusive et multiculturelle.
- > Action encourageant les partenariats entre autorités locales (police, services locaux) et les acteurs locaux (société civile, secteur privé).
- > Action utilisant les médias sociaux dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.
- > Action pour développer des outils et des méthodologies concrets de soutien aux politiques locales de lutte contre les comportements discriminatoires et la violence.
- > Action pour lutter contre la discrimination au sein des forces de police, des tribunaux, des écoles, des municipalités et des institutions de gouvernance locale.

#### **4. Pourquoi partager une pratique avec nous ?**

Les pratiques sélectionnées seront publiées au sein d'un manuel qui sera diffusé dans toute l'Europe. Elles seront également présentées sur le site web de l'Efus, ce qui donnera de la visibilité à votre ville/région. De plus, trois pratiques seront présentées par leurs promoteurs lors de la prochaine conférence internationale de l'Efus (décembre 2017). Enfin, un certain nombre d'autorités locales mettant en œuvre des pratiques sélectionnées pour le manuel auront l'opportunité d'accueillir des visites d'études d'autres villes et régions européennes.

#### **5. Comment présenter une pratique ?**

Merci de remplir une fiche pré-formatée disponible sur [cette page](#). Merci de répondre de façon précise (et concise) à chacune des questions. Les pratiques peuvent être envoyées en français, anglais, espagnol, italien, allemand ou polonais.

Vous pouvez télécharger et envoyer par mail le formulaire complété aux contacts correspondant de votre pays que vous trouverez à la fin de cet appel.

#### **6. Critères d'évaluation**

Les pratiques seront évaluées en fonction d'un processus préétabli qui comprend sept types de critères (cf. 6.2). Premièrement, la pratique sera évaluée en fonction des critères afin d'être déclarée éligible. À la suite de cette évaluation préliminaire, une première sélection des projets sera effectuée. Enfin, les partenaires du projet sélectionneront les 50 pratiques destinées à être publiées dans le manuel.

La date limite de dépôt des candidatures est le 9 DECEMBRE 2016, 00:00 CET (Central European Time)

##### **6.1 Critères d'éligibilité / Qui peut répondre à cet appel ?**

Les organisations européennes suivantes peuvent soumettre une pratique :

- > Autorités locales
- > Autres niveaux de gouvernement local (province, région, zone urbaine...)
- > Media et organisations de la société civile
- > Organisations privées travaillant avec les autorités locales
- > Autorités nationales travaillant de façon coordonnée avec des acteurs locaux

## 6.2 Critères de sélection

### **Qualité générale de la pratique**

Évaluation de la pratique : les résultats sont-ils cohérents avec les objectifs ?

### **Pertinence au sein des catégories choisies, priorités et types d'action**

Le projet est-il destiné à au moins un des groupes cibles ? (Cf. 3.2) La pratique correspond-elle à au moins une des trois catégories ? (Voir 3.1)

### **Innovation**

Comment associez-vous d'autres acteurs à votre projet ? Quelles activités/stratégies utilisez-vous pour le mettre en œuvre ?

### **Transférabilité**

La pratique peut-elle être appliquée à d'autres pays/villes/organisations qui connaissent des problèmes similaires ? Si oui, la pratique peut-elle être transférée aisément ?

### **Durabilité**

S'agit-il d'un projet à long terme ? Disposez-vous des fonds nécessaires et des ressources pour maintenir cette pratique à l'avenir ?

### **Qualité du partenariat**

Comment avez-vous établi un partenariat efficace au sein de la communauté locale ? De quelle façon participe-t-il à cette pratique ? Quel impact a-t-il sur le projet ? Ce partenariat est-il divers ? Est-il reconnu ?

### **Ratio coût-bénéfices**

De quelle façon votre pratique gère-t-elle son propre budget pour atteindre ses objectifs ? La stratégie et les activités sont-elles mises en œuvre de façon efficace et efficiente ?

### **Participation citoyenne**

Avez-vous associé les citoyens à la conception, au suivi et à l'évaluation du projet ?

### **Durée**

Le projet doit être en place depuis au moins un an.

## 6.3 Critères d'exclusion

Les critères suivants entraînent l'exclusion du processus de sélection :

- > Ne correspondre à aucun des critères indiqués ci-dessus
- > L'action ne correspond pas aux objectifs du projet ou ne vise pas une catégorie, une priorité et un type d'action tels que décrit plus haut
- > Ne pas respecter les règles de candidature et le format (langue, longueur du texte, etc.)

Aucune candidature soumise après la date limite ne sera acceptée.

## 7. Contact

Pilar De La Torre : chargée de mission – [delatorre@efus.eu](mailto:delatorre@efus.eu)

Carla Napolano : chargée de mission – [napolano@efus.eu](mailto:napolano@efus.eu)

[www.efus.eu](http://www.efus.eu)

### Contact en Belgique:

Laetitia Nolet : chargée de mission – [laetitia.nolet@brucity.be](mailto:laetitia.nolet@brucity.be)

[www.urbansecurity.be](http://www.urbansecurity.be)

### Contact en France :

Emilie Petit : Chargée de mission – [petit@ffsu.org](mailto:petit@ffsu.org)

Camille Jannel : Chargée de mission – [jannel@ffsu.org](mailto:jannel@ffsu.org)

[www.ffsu.org](http://www.ffsu.org)

